



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Najoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Madame Catherine HERVIEU
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Najoua
BELHADEF
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : URBANISME

Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) - Rapport annuel des élus mandataires de la Ville de Dijon

La SPLAAD, Société Publique Locale, a pour objet de procéder exclusivement pour le compte de ses actionnaires à tous actes nécessaires à la réalisation d'opérations, par voie de convention de prestations intégrées « in house ».

Pour mémoire, la Ville de Dijon détient à ce jour 300 actions au capital social de la SPLAAD (10,95 %), d'une valeur nominale de 1 000 euros.

Sur l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, les représentants permanents de la Ville de Dijon au Conseil d'Administration de la SPLAAD sont :

- Madame Danielle JUBAN
- Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces représentants permanents doivent rendre compte de leurs missions à l'assemblée délibérante de leur Collectivité au moins une fois par an.

C'est dans ce cadre que les représentants permanents sus désignées ont l'honneur de soumettre à votre appréciation un rapport synthétique sur l'exercice de la SPLAAD, clos au 31 décembre 2022.

Il est précisé que le contenu de ce compte-rendu annuel a évolué par rapport aux exercices précédents. En effet, ses mentions sont désormais normées par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) n°2022-217 du 21 février 2022. Le législateur a souhaité positionner ce rapport comme un document de référence en matière de transparence d'action des entreprises publiques locales.

Les thématiques abordées figurent dans le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice, réunion le 28 juin 2023. Il est possible de se référer à ces documents pour toute information complémentaire.

Il est à noter, en particulier, concernant la Ville de Dijon, la notification de la Convention de Prestations Intégrées concernant la reconversion d'une friche industrielle dite « Site Paker » portant mandat d'études et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux préalables.

Au 31 décembre 2022, les dépenses de la société s'élèvent à 1 870 000 € et les recettes s'établissent à 1 749 000 € faisant apparaître un résultat net – 120 970 €.

Les dépenses ont augmenté de 11,79 % entre les deux exercices. Cette augmentation est principalement due à des dépenses liées aux véhicules, une augmentation des frais de déplacements et de formation liée à la fin de la période Covid, une augmentation de la maintenance informatique et une augmentation des salariés.

Les recettes ont diminué de 38,02 % entre les deux exercices. Cette diminution s'explique par deux facteurs principaux : la livraison fin 2021 du Campus Métropolitain, qui n'a donc pas engendré de rémunération sur l'exercice 2022 (- 650K€) et par l'application des nouvelles règles relatives à la rémunération forfaitaire ayant conduit la Direction générale à ne pas appeler cette rémunération forfaitaire sur les opérations de Zones d'activités (Valmy, Beauregard et Ecopole Dijon – Bourgogne) eu égard à leur degré d'avancement par rapport à l'échéance de la convention de prestation intégrées (CPI) (- 506K€). Le capital social ayant été reconstitué au 31 décembre 2020 et les résultats des années précédentes ayant été importants, ce résultat de – 121 K € est absorbé sans difficulté et sans remettre en cause la solidité financière de la société.

Les représentantes de la Ville de Dijon se tiennent à votre entière disposition pour tout complément d'information et notamment pour vous transmettre le rapport de gestion et les comptes détaillés de la Société.

Vu le rapport transmis par la SPLAAD, en annexe,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'adopter** le rapport annuel des élues mandataires de la Ville de Dijon portant sur l'exercice de la SPLAAD clos au 31 décembre 2022 ;
- **de donner quitus** de leurs missions pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 aux élues mandataires siégeant au Conseil d'Administration de la Société, Mesdames Danielle JUBAN et Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 3	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN